



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## téléphone

Question écrite n° 95146

### Texte de la question

Alors que l'accélération du programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile demandée par le Gouvernement en août 2005 a permis d'ouvrir trois cent soixante-dix-huit nouveaux sites dans quarante cinq départements, notamment en zones rurales, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire de bien vouloir lui faire connaître les nouvelles mesures qu'il compte prendre afin de favoriser l'intensification du déploiement de sites et les objectifs fixés d'ici à la fin de l'année 2006 en la matière.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a lancé un programme de couverture des zones blanches en téléphonie mobile. Ce programme a été mis en place par la convention du 15 juillet 2003 entre l'État, l'ADF, l'AMF, l'ARCEP (ex-ART) et les trois opérateurs mobiles, complétée par un avenant du 13 juillet 2004. Il vise la couverture d'ici à fin 2007 des centres bourgs de l'intégralité des quelque 3 000 communes identifiées en zones blanches (c'est-à-dire qui ne sont couvertes par aucun opérateur de téléphonie mobile) et réparties en deux phases. Le recensement de ces communes a été organisé par une concertation locale supervisée par les préfets entre les opérateurs et les collectivités locales début 2003. La phase 1, qui couvre environ 60 % des communes concernées, est basée sur la mise à disposition par les collectivités territoriales de points hauts sur lesquels les opérateurs installent leurs équipements de transmission. L'État accompagne les collectivités dans cet effort puisqu'il y a affecté une enveloppe de 44 millions d'euros plus un montant de l'ordre de 20 millions d'euros en récupération de TVA. De plus, les fonds européens FEDER sont très souvent mobilisés. Quant à la phase 2 qui concerne les 40 % de communes restantes, le Gouvernement a obtenu qu'elle soit intégralement prise en charge par les opérateurs. Alors qu'elles n'étaient que 91 en juin 2005, plus de 700 communes ont désormais été couvertes dans le cadre de ce programme, grâce à l'accélération demandée par le Gouvernement aux opérateurs. Fin 2006, la moitié du programme devrait être réalisée. Cette dynamique permettra de respecter l'échéance de fin 2007 pour l'achèvement du programme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95146

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5291

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7032